

**Proposition de Termes de références Audit Financier pour le projet :**  
*« Regional Incubator for Social Entrepreneurs (RISE) »*

**Généralités :**

**Entité :** GROUPE SOS PULSE

**Objet :** Audit du Projet : « Regional Incubator for Social Entrepreneurs (RISE) »

**Période à auditer :** 01/10/2022 – 30/09/2025

**Date limite de dépôts des offres :** 25/09/2023

**Date estimée de démarrage :** 01/06/2024

**Lieux de l'audit :** France, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo<sup>1</sup>, Monténégro, Macédoine du Nord et Serbie (à noter que l'audit peut s'effectuer à distance)

---

<sup>1</sup> Dans l'intégralité du document, la désignation « Kosovo », doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo. C'est sous cette désignation que le Kosovo siège au sein du RYCO.

## Table des matières

<b>I.</b>	<b>Avant-propos</b>	3
<b>II.</b>	<b>Description du projet</b>	3
<b>III.</b>	<b>Objectif de l’audit</b>	6
<b>IV.</b>	<b>Organisation de l’audit</b>	6
	<b>IV1. Méthodologie et approche de l’audit</b>	6
<b>V.</b>	<b>Déroulement et Etendue de l’audit</b>	6
	<b>V1. Réunion de cadrage avec l’auditeur</b>	6
	<b>V2. La réalisation et la restitution de l’audit financier</b>	7
<b>VI.</b>	<b>Rapports à fournir</b>	7
<b>VII.</b>	<b>Documents de référence</b>	8
<b>VIII.</b>	<b>Proposition technique et financière</b>	8
<b>IX.</b>	<b>Traitements des applications</b>	8
	<b>IX.1 Evaluation des applications</b>	8
	<b>IX.2 Budget</b>	9
<b>X.</b>	<b>Envoi des offres</b>	9
<b>XI.</b>	<b>Annexes</b>	10
	<b>XI.1 Budget du Projet</b>	10
	<b>XI.2 Questionnaire à remplir par l’auditeur et à remettre à l’Agence Française de Développement</b>	13
	<b>XI.3 Déclaration d’intégrité, d’éligibilité et d’engagement environnemental et social</b>	17

## I. Avant-propos

Créée en 2006, PULSE est une association dont la mission est de soutenir l'entrepreneuriat comme levier d'un développement inclusif et durable. PULSE s'est fondée avec une conviction : chacun.e peut devenir acteur.rice du changement, dès lors qu'il.elle en a les moyens. Aujourd'hui active dans 18 pays au travers d'une vingtaine de programmes d'accompagnement et de sensibilisation et de lieux d'incubation, PULSE anime une communauté de près de 2 000 entrepreneur.e.s et fournit un accompagnement individualisé à 150 d'entre eux.elles chaque année.

PULSE a ouvert, en juin 2019, un bureau à Belgrade pour les besoins de son projet « WB6 LAB ». PULSE a également créé, en partenariat avec GROUPE SOS International et Maja KOVACEVIC l'association de droit serbe, PULSE Balkans ; son intégration en tant que partenaire à part entière du projet a été validé le 28/07/2023 par l'Agence Française de Développement.

## II. Description du projet

La région des Balkans occidentaux est confrontée à des taux chômage très élevés parmi les jeunes, au manque de coopération à l'échelle régionale et à de nombreux défis environnementaux et sociaux qui se répercutent dans chaque des 6 pays (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo\*, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie). Le consortium du projet RISE reflète une tentative réussie d'apporter de l'expertise pluridisciplinaire pour combattre ces défis en favorisant : i) l'accès des jeunes à l'entrepreneuriat social ; ii) la paix, la réconciliation et la participation des jeunes à la construction d'un avenir commun ; iii) le dialogue interculturel.

En effet, ce projet est mis en œuvre par PULSE, en partenariat avec le Regional Youth Cooperation Office (RYCO), le South East European Youth Network (SEEYN), l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) et six structures d'accompagnement locales (Yunus Social Business Balkans, Nesto Vise, Balkan Green Foundation, Organization for Social Innovation "ARNO", Innovation and Entrepreneurship Centre Technopolis and Smart Kolektiv).

Il bénéficie du soutien financier de l'Agence Française de Développement (AFD), de l'Union Européenne (UE), du RYCO et de l'OFAJ.

Ce projet a été développé conjointement par le RYCO, le SEEYN et GROUPE SOS Pulse depuis mi-2017 en coopération avec des représentants du MEAE, de l'Institut français, du MAA et de l'OFAJ. La participation de chaque partenaire au processus d'identification des besoins et de réflexion collective s'explique par l'historique des relations de partenariat. Une première phase (convention AFD n° : CZZ 2629 01 G) s'est déroulée du 01/10/2019 au 30/09/2022). La phase actuelle (convention AFD n° CZZ 3398 01L) a démarré le 01/10/2022 pour une durée de 3 ans. A noter que l'ensemble des partenaires a été associée à sa conception, qui a cherché également à capitaliser sur i) les différents bilans produits au cours du projet ; ii) les conclusions de l'évaluation externe réalisées sur cette précédente phase ; iii) les suggestions d'ajustement des partenaires eux-mêmes.

### Le tableau décrit le projet financé par l'AFD :

Durée	3 ans
Budget total contractuel	1 363 994€
Lieux	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo*, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie

Objectifs de l'action	<p><b>Objectif global :</b> Ouvrir de nouveaux espaces de réconciliation pour les jeunes des Balkans occidentaux grâce à l'entrepreneuriat social</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b> <b>OS1 :</b> Contribuer au développement de l'écosystème de l'entrepreneuriat social dans la région des Balkans occidentaux ; <b>OS2 :</b> Améliorer l'accès des jeunes de la région des Balkans occidentaux à l'entrepreneuriat social</p>
Bénéficiaires directs	<p><b>6</b> organisations de la société civile au sein de l'écosystème renforcées ; <b>12</b> chefs de projet de ces organisations.</p> <p>L'OS1 et l'OS2 permettront de : initier jusqu'à <b>834</b> jeunes à l'entrepreneuriat social ; soutenir le développement des idées de <b>324</b> jeunes entrepreneurs. <b>108</b> d'entre eux pourront être accompagnés pour le prototypage de leurs projets ; <b>6</b> projets portés les alumni du projet RISE seront également financés.</p> <p>Outre ces jeunes, les activités cibleront aussi au moins <b>184</b> acteurs de l'écosystème (dans le cadre des Demo Days ou événements régionaux, par exemple) ; au moins <b>6</b> décideurs économiques et politiques de la région des Balkans occidentaux.</p>
Bénéficiaires indirects	<p>Les outils de communication mis en place dans le cadre du projet devraient atteindre plus de <b>30 000</b> personnes au sein de la région des Balkans Occidentaux d'ici fin 2025.</p>
Résultats attendus	<p>OS1-R1 : L'écosystème régional est davantage renforcé et interconnecté</p> <p>OS1-R2 : Un plus grand nombre d'acteurs sont sensibilisés à l'entrepreneuriat social et, à leur tour, promeuvent et/ou soutiennent les activités du projet RISE</p> <p>OS2 - R1 : Les jeunes de 15 ans et plus (dont au moins 50% de femmes) sont soutenus dans l'émergence de leurs projets à fort impact social ou environnemental</p> <p>OS2 - R2 : Les jeunes porteurs de projets (dont au moins 50% sont des femmes) acquièrent de nouvelles compétences et réussissent à mettre en œuvre des solutions innovantes aux problèmes rencontrés par leurs communautés.</p>
Activités principales	<p><b>OS1-R1 : L'écosystème régional est davantage renforcé et interconnecté</b>, grâce à deux activités : A1 : l'animation de l'écosystème régional des incubateurs locaux en vue de faciliter son co-développement ; A2 : le renforcement des composantes du programme RISE et de la formation des formateurs.</p> <p><u>Principaux indicateurs de suivi des activités</u> : IA1.1. Une visite de 3 jours est organisée à Paris à destination de 6 chefs de projet locaux ; IA1.2. 6 réunions du Comité Programmatique sont organisées au cours du projet ; IA1.2. 6 sessions d'apprentissage par les pairs sont organisées au cours du projet par les structures locales directement (dont l'une dédiée à la prise en compte du genre). IA2.1. Au moins 6 modifications apportées au cadre méthodologique directement par les incubateurs locaux d'ici la fin du projet ; IA2.2. Au moins 6 composantes interculturelles et liées à la prise en compte genre intégrées au sein de cette trame globale (supports de formation, outils) d'ici la fin du projet ; IA2. 3. Au moins 9 de sessions de</p>

	<p>formation organisées à destination des incubateurs locaux d'ici la fin du projet.</p> <p><b>OS1-R2 : Un plus grand nombre d'acteurs sont sensibilisés à l'entrepreneuriat social et, à leur tour, promeuvent et/ou soutiennent les activités du projet RISE.</b> <u>Activités prévues</u> : A1 : Renforcement des outils de communication du projet pour mieux promouvoir l'entrepreneuriat social dans la région ; A2 : Extension des activités de promotion et de plaidoyer autour de l'entrepreneuriat social à des acteurs externes et nouveaux. <u>Principaux indicateurs de suivi des activités</u> : IA1.1. Une stratégie de communication actualisée ; IA1.2. Un nouveau site internet en place avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023 ; IA1.3. 18 newsletters, 36 vidéos et plus de 500 « posts » produits, à destination des réseaux sociaux. IA2.1. Une stratégie de plaidoyer et un plan d'action rédigés d'ici la fin de 2022. IA2.2. 2 Forums organisés au cours du projet, rassemblant au moins 80 participants pendant 2 jours chacun ;</p> <p><b>SO2 - R1 : Les jeunes de 15 ans et plus (dont au moins 50% de femmes) sont soutenus dans l'émergence de leurs projets à fort impact social ou environnemental.</b> <u>Activités prévues</u> : A1 : Sensibilisation à l'entrepreneuriat social auprès des jeunes de 15 ans et plus (dont 50% de femmes) ; A2 : Mise en œuvre d'un programme d'idéation, se clôturant par un événement de type « Demo Day ». <u>Principaux indicateurs de suivi des activités</u> : IA1.1. Au total, 108 ateliers sur le design thinking appliqué à l'entrepreneuriat social sont organisés tout au long des 3 années du projet. IA1.2. Un hackathon de 6 jours organisé une fois au cours du projet. IA1.1. 3 AAC lancés sur la durée du projet. Pour chaque AAC, 30 candidatures reçues en Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord, Serbie et 20 candidatures au Kosovo et Monténégro. IA2.1. Au total, 144 formations et réunions ainsi que organisées que 18 rencontres organisées pendant la phase d'idéation. IA2.2. 3 demo-days organisés par chaque incubateur local pendant la durée du projet.</p> <p><b>OS2 - R2 : Les jeunes porteurs de projets (dont au moins 50% sont des femmes) acquièrent de nouvelles compétences et réussissent à mettre en œuvre des solutions innovantes aux problèmes rencontrés par leurs communautés.</b> <u>Activités prévues</u> : A1 : Mise en place d'un programme d'incubation pour les projets les plus matures (issus du programme d'idéation), avec comme point d'orgue un événement régional. A2 : S'appuyer sur la communauté des alumni de RISE en leur offrant de nouvelles opportunités. <u>Principaux indicateurs de suivi des activités</u> : IA1.1. 3 bootcamps de 3 jours organisés au cours du projet. IA1.2. Au total, 36 bourses de développement octroyés aux jeunes accompagnés. A1.3.12 formations d'incubation organisées en ligne au niveau régional après le bootcamp. IA1.4. 54 mobilités régionales organisées au cours du projet (1 par équipe accompagnée dans le cadre de la phase d'incubation). IA2.1. 1 package de services destiné aux alumni est formalisé par PULSE. IA2.2. 1 tour d'Europe organisé à destination de 12 RISERS. IA2.3. 4 subventions d'un montant total de 20 000€ octroyées dans le cadre des RISE Awards.</p>
--	--

### **III. Objectif de l'audit**

Le projet mis en œuvre par PULSE, financé à hauteur de 44% par l'AFD, doit faire l'objet d'un audit financier externe pour les dépenses réalisées au sein du projet. La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par PULSE pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en Annexe XI.2,
- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l'AFD,
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile>)
- Certifier le rapport financier à présenter à l'AFD.

### **IV. Organisation de l'audit**

#### **IV1. Méthodologie et approche de l'audit**

Le consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

#### **IV2. Lieu d'Intervention**

Même si les lieux d'intervention des activités se situent en France (au siège de PULSE, situé 15 rue de la Fontaine au Roi 75011 Paris) et dans le(s) pays suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo\*, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie, il est proposé que l'audit se tienne majoritairement à distance en raison de la capacité de l'ensemble des partenaires à fournir les documents de manière électronique.

### **V. Déroulement et Etendue de l'audit**

L'audit se déroulera en deux temps :

#### **V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur**

Cette réunion devra se tenir dans le mois suivant la signature du contrat. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par PULSE du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin

d'exécution de projet. Cette réunion peut également permettre à l'auditeur d'émettre des recommandations à PULSE en début de projet.

Selon la méthodologie proposée par l'auditeur, un pré-diagnostic peut avoir lieu afin d'évaluer les procédures mises en place en début de projet et d'émettre des recommandations à PULSE et ses partenaires.

## **V2. La réalisation et la restitution de l'audit financier**

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés ;
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier ;
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement ;
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire ;
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet ;
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable de PULSE ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.

L'auditeur réalisera l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification en Annexe XI.2. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

## **VI. Rapports à fournir**

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V1 l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

La réalisation de l'audit financier décrite dans la partie V2 devra avoir lieu après la fin du projet (30/09/2025). Le rapport d'audit devra être fourni dans les six mois qui suivent la fin du projet. Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification (cf Annexe XI.2) doit être annexée au rapport d'audit.

Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

## **VII. Documents de référence**

- Convention de financement du projet entre PULSE et l'AFD
- Le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/sites/afd/files/2017-12/guide-demande-de-financement-initiative-OSC-AFD.pdf>)
- Conventions entre PULSE et chaque partenaire du projet
- Convention entre PULSE et l'European Education and Culture Executive Agency (EACEA), principal co-financement du projet
- Les rapports narratifs du projet
- Le rapport financier du projet au 30/09/2025
- Le budget détaillé du projet
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications

## **VIII. Proposition technique et financière**

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à PULSE :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit ;
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum) ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours.

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en EUR TTC ;
- Les modalités de paiement (échancier)

Le profil du consultant :

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables ;
- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français ;
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée, si le marché est supérieur ou égal à 20 000 euros (cf. Annexe X.3).

## **IX. Traitements des applications**

### **IX.1 Evaluation des applications**

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :



- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants ;
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

<b>Critères</b>	
<b>OFFRE TECHNIQUE</b>	<b>60%</b>
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expériences du consultant	35%
<i>Expériences d'audit de structures ONG</i>	10%
<i>Expériences d'audit de projets internationaux</i>	10%
<i>Connaissance de la région et/ou des langues locales</i>	5%
<i>Expérience dans l'audit de financement public</i>	10%
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	5%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	10%
<b>OFFRE FINANCIERE</b>	<b>40%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet RISE et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

## **IX.2 Budget**

Le budget maximum pour l'audit est de **15 000 euros** toutes taxes comprises et toutes missions sur le terrain incluses.

## **X. Envoi des offres**

Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence : « AUDIT RISE », impérativement aux adresses suivantes : Stéphane GURUNG, [stephane.gurung@pulse-group.org](mailto:stephane.gurung@pulse-group.org) et Kelly ROBIN, [kelly.robin@pulse-group.org](mailto:kelly.robin@pulse-group.org) avec demande d'accusé de réception.

Date limite d'envoi des candidatures : le 25/09/2023

# **XI. Annexes**

## **XI.1 Budget du Projet**

N° projet : Tranche 1 : 18 mois Tranche 2 : 18 mois	Total dépenses prévisionnelles (convention) (en €)	Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*	(automatique) Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) Part des dépenses prévues /total dépenses prévues (convention) (en %)
Types de dépenses (en €) (à détailler et sigles à expliciter)				
<b>1- Immobilier, équipements technique et mobilier</b>				
- Dont immobilier, locaux, terrains, infrastructures.				
Location de bureaux	23 400	11 700	11 700	2%
- Dont équipements techniques et véhicules				
Achat ordinateurs	5 400	5 400	0	0%
- Dont mobilier				
<b>Sous total 1 - Immobilier, équipements techniques et mobilier</b>	<b>28 800</b>	<b>17 100</b>	<b>11 700</b>	<b>2%</b>
<b>2- Frais de services, achats et locations</b>				
- Dont intrants, matières premières, marchandises et autres approvisionnements				
- Dont fournitures et consommables				
Fournitures de bureaux	2 400	1 200	1 200	0%
- Dont locations hors leasing (salles, véhicules, bureau...)				
Location de salles et matériel pour événements régionaux	24 000	12 400	11 600	2%
Location de salles et matériel pour demo days	5 400	1 800	3 600	0%
- Dont frais de documentation, de publication et de diffusion				
Frais de communication au cours du projet	14 580	7 290	7 290	1%
Frais de traduction	2 000	2 000	0	0%
- Dont autres achats et services extérieurs (téléphone, internet...)				
Abonnement à des plateformes digitales	6 660	3 330	3 330	0%
<b>Sous total 2 - Achats et services extérieurs</b>	<b>55 040</b>	<b>28 020</b>	<b>27 020</b>	<b>4%</b>
<b>3- Frais d'études, de consultations et de prestations externes (dont audit et évaluation)</b>				
- Dont frais de services spécifiques au projet (gardiennage, entretien, maintenance...)				
- Dont prestations externes spécifiques au projet (experts honorariés, sous-traitance, études techniques...)				
Frais comptable et banque PULSE	11 160	5 580	5 580	1%
Frais de prestation en développement et communication	15 000	14 000	1 000	1%
Frais de prestation en développement et communication	24 200	13 400	10 800	2%
Intervenants extérieurs expert jeunesse / réconciliation	18 000	9 000	9 000	1%
Intervenants extérieurs expert interculturel (OFAJ)	11 450	3 650	7 800	1%
Intervenants extérieurs programme d'accompagnement	21 600	7 200	14 400	2%
- Dont évaluation externe				
Evaluation externe	25 000	10 000	15 000	2%
- Dont audit externe				
Audit externe	15 000	7 500	7 500	1%
<b>Sous total 3 - Frais de services, d'études et de prestations externes</b>	<b>141 410</b>	<b>70 330</b>	<b>71 080</b>	<b>10%</b>
<b>4- Frais de voyages, de déplacements et de mission</b>				
- Dont frais de voyages, de mission et déplacements				
Frais de voyages pour les jeunes bénéficiaires	20 040	6 600	13 440	1%
Frais de voyages pour les incubateurs	3 900	3 150	750	0%
Frais de voyages pour le consortium	3 040	1 400	1 640	0%
Frais de voyages des experts externes	1 500	700	800	0%
Frais de séjour des experts externes	1 050	630	420	0%
Frais de déplacements nationaux	17 828	4 470	13 358	1%
Frais de voyages des participants forum	25 600	12 800	12 800	2%
Frais de séjour des participants forum	16 000	8 000	8 000	1%
- Dont frais de mission équipe dédiée au projet				
Frais de mission de suivi des activités	13 310	6 655	6 655	1%
Frais de mission comités de pilotage	3 360	1 680	1 680	0%
Frais de séjour des jeunes bénéficiaires	22 320	9 600	12 720	2%
Frais de séjour des incubateurs	8 551	4 770	3 781	1%
Frais de séjour du consortium	4 035	1 870	2 165	0%
<b>Sous total 4 - Frais de voyages et déplacements et de mission</b>	<b>140 534</b>	<b>62 325</b>	<b>78 209</b>	<b>10%</b>
<b>5- Activités non ventilables</b>				
- Dont formations				
Atelier d'éducation à l'entrepreneuriat social	21 600	7 200	14 400	2%
- Dont autres activités (à détailler)				
<b>Sous total 5 - Activités non ventilables</b>	<b>21 600</b>	<b>7 200</b>	<b>14 400</b>	<b>2%</b>
<b>6-Ressources Humaines</b>				
- Dont personnel expatrié				
Coordinateur de projet (1 ETP) PULSE	70 000	33 200	36 800	5%
Stagiaire - Chargé de mission (1 ETP) PULSE	3 852	1 926	1 926	0%
- Dont personnel local				
Chargé de communication et communauté (1 ETP) PULSE	56 700	27 000	29 700	4%
Chargé de projet (1 ETP) SEEYN	54 000	27 000	27 000	4%
Chargé de projet (0.7 ETP) RYCO	38 703	19 352	19 351	3%
Chargé administratif et finance (0.3 ETP) RYCO	13 347	6 674	6 673	1%
Chargés d'accompagnement (6 ETP) Local Incubators	367 200	183 600	183 600	27%
- Dont personnel en appui ponctuel				
Chargé de programme (0.1 ETP) SEEYN	6 660	3 330	3 330	0%
- Dont personnel siège dédié au projet (si directement impliqué dans les activités du projet)				
Directrice des projets et développement (0.1 ETP)	24 120	11 880	12 240	2%
Equipe méthodologique et formation (0.1 ETP)	13 400	6 600	6 800	1%
Responsable administratif et financier (0.1 ETP)	24 120	11 880	12 240	2%
<b>Sous total 6 - Ressources Humaines</b>	<b>672 102</b>	<b>332 442</b>	<b>339 660</b>	<b>49%</b>
<b>7- Fonds redistributifs</b>				
- Dont fonds d'appels à projets				
Bourses de développement aux entrepreneurs accompagnés	110 000	40 000	70 000	8%
Bourses de mobilités aux entrepreneurs accompagnés	27 000	9 000	18 000	2%
- Dont fonds d'urgence (appui juridique...)				
- Dont autres fonds (microcrédit, microgarantie, microparticipation...)				
<b>Sous total 7 - Fonds redistributifs</b>	<b>137 000</b>	<b>49 000</b>	<b>88 000</b>	<b>10%</b>
<b>A-Sous-total coûts directs (1+2+3+4+5+6+7)</b>	<b>1 196 486</b>	<b>566 417</b>	<b>630 069</b>	<b>88%</b>
B - Divers et imprévus (5% maximum de la ligne A)	0	0	0	0%
<b>C-Total coûts directs (A+B)</b>	<b>1 196 486</b>	<b>566 417</b>	<b>630 069</b>	<b>88%</b>
<b>D-Coûts indirects</b>	<b>167 508</b>	<b>79 298</b>	<b>88 210</b>	<b>12%</b>
- soit 14% maximum de la ligne C	167 508	79 298	88 210	12%
<b>TOTAL GENERAL (C+D)</b>	<b>1 363 994</b>	<b>645 715</b>	<b>718 279</b>	<b>100%</b>



## XI.2 Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement

### LISTE DE VERIFICATION AUDIT FINANCIER

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offre s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications suivantes, et à **annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit final**. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

<b>Auditeur (nom/statut/adresse) :</b>
<b>Certification/qualification :</b>
<b>OSC ou partenaire audité :</b>
<b>Dates de l'audit :</b>
<b>N° convention AFD</b>
<b>Montant audité :</b>
<b>Tranches :</b>

<b>1. QUESTIONS DE CONTRÔLE</b>	<b>Oui, le point a été vérifié</b>	<b>Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié</b>
<b>1.1. Modalités du contrôle</b>		
Une réunion de cadrage entre l'auditeur et l'OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet?		
L'échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l'auditeur ?		
L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 50% du montant total des dépenses du projet ?		
Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l'objet de vérifications pour un montant significatif ?		
Le contrôle des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par l'auditeur ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle (déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ?		

<b>1.2. Obligations contractuelles</b>		
Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et datés ?		
Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles été clairement définies ?		
Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été respectées ?		
<b>1.3. Analyse du plan de financement</b>		
Le plafond appliqué aux valorisations de 25 % maximum du budget total du projet a-t-il bien été respecté ? Point d'attention, les valorisations ne peuvent pas apparaître dans les contributions de l'AFD et des ministères français.		
Les modalités de calcul des valorisations explicitées dans le guide méthodologique ont-elles bien été respectées ?		
Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté, dans la limite des règles définies par rubrique budgétaire et partenaire?  Si vous avez constaté une variation supérieure à 20% du total de chacune des rubriques budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?		
Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus par le guide méthodologique ont-ils bien été respectés : - La rubrique « divers et imprévus » est plafonnée à 5 % du total des coûts directs du projet (hors coûts indirects et de structure) - Si l'OSC a prévu une ligne spécifique « personnel du siège dédié au projet » dans la rubrique budgétaire « Ressources Humaines », les coûts indirects sont plafonnés à 10% des coûts directs du projet - Si l'OSC a déclaré des coûts indirects à concurrence de 12% des coûts directs du projet, a-t-on vérifié que la rubrique «Frais de voyages et déplacement et de mission» n'inclue que les frais de mission du personnel du siège (perdiems et frais de transport) ?		
Les partenaires et parties prenantes bénéficiaires de rétrocessions supérieures à 5 000 € ont-ils été systématiquement signalés à l'AFD ?		
<b>1.4. Vérification du système comptable</b>		

Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux recettes et dépenses induites par le projet ?		
Le montant indiqué dans le rapport d'exécution peut-il être réconcilié avec une liste de dépenses extraite du système comptable?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou une pièce comptable d'une valeur probante équivalente ?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense un justificatif de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un ticket de caisse) ?		
<b>1.5. Contrôle des dépenses</b>		
<p><b><u>Conformité à la législation applicable</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les règles communautaires et nationales ont-elles été respectées ?</li> <li>- Le processus de passation de marché public est-il conforme concernant : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les règles de passation de marché public européennes et nationales/ internes et celles stipulées dans la convention.</li> <li>▪ La documentation sur le respect de la procédure retenue (candidatures, lettres de rejet, notification, contrat).</li> <li>▪ Les principes de transparence, de non discrimination, de traitement équitable et de respect de la concurrence ont-ils été respectés ?</li> </ul> </li> </ul>		
<p><b><u>Contrôle de l'éligibilité des dépenses</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités dans le guide méthodologique ?</li> <li>- A-t-on obtenu l'assurance que la dépense n'a pas déjà été subventionnée par un autre financement (UE, régional, local ou autre) non déclaré au plan de financement ? Des contrôles existent-ils afin d'éviter le double-financement ?</li> </ul>		
<p><b><u>Dépenses de personnel</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses sont-elles bien liées aux employés de l'OSC ou autrement justifiées au titres des actions prévues dans la convention?</li> <li>- Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ?</li> <li>- Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ?</li> <li>- Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ?</li> </ul>		

<p><b><u>Voyage et hébergement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une réglementation interne établie par l'OSC ?</li> <li>- Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ?</li> <li>- Les déplacements sont-ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ? Si extérieurs, ont-ils été explicitement validés avec l'AFD ?</li> <li>- Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont-elles exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ?</li> </ul>		
<p><b><u>Les dépenses d'équipement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de financement ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une validation de l'AFD par ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité &gt; 10 000 € pour les projets de terrain et d'intérêt général) ?</li> <li>- Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode d'amortissement est-elle conforme aux règles de la comptabilité générale ?</li> <li>- Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le Projet, seule une part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle calculée selon une méthode équitable et justifiée ?</li> </ul>		
<p><b><u>Expertises externes</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette ligne budgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ?</li> <li>- Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les règles de mise en concurrence et de passation stipulées dans la convention ?</li> </ul>		
<p><b><u>Taux de change</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle été expliquée et le taux vérifié ?</li> <li>- Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de l'Article 3.2.3 de la convention ?</li> <li>- Le Bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes générées par les gains de change et compensera les pertes de change pendant la durée de mise en œuvre du projet ?</li> </ul>		

2. LIVRABLES ATTENDUS	Oui, transmis à l'AFD	Non, pourquoi ?
Un rapport de vérification des dépenses, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées		



inéligibles et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offre, les rétrocessions et les valorisations réalisées au cours du projet.		
Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.		

### XI.3 Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : \_\_\_\_\_ (le "Marché")

A : \_\_\_\_\_ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
  - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché<sup>2</sup>;
  - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
  - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
  - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement

<sup>2</sup> Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr><sup>3</sup>;

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

ii. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

iii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial<sup>4</sup>.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera

---

<sup>3</sup> Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

<sup>4</sup> Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact

environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de<sup>5</sup> \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_ jour de : \_\_\_\_\_

---

<sup>5</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.